

**DEMANDE DE CONTRÔLE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
PRÉALABLE A LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER**

Document à retourner à la Direction eau et assainissement :
CCPA – Service Assainissement - 58 av de Waltenhofen 29860 PLABENNEC
Tél : 02 98 37 66 00 rea@pays-des-abers.fr

Coordonnées du demandeur :

Nom*, Prénom* :
Adresse* :
Code postal* : Ville* :
Tél. (impératif pour la prise de rendez-vous) :
Adresse mail :

Notaire en charge de la vente (si connu) :

Nom :
Adresse* :
Code postal* : Ville* :
Tél. : Date de signature de la vente :
mail :

Coordonnées des acquéreurs (si connues) :

Nom :
Adresse* :
Code postal* : Ville* :
Tél. :

Adresse de l'installation à contrôler :

Nom*, prénom* du propriétaire :
Adresse* :
Commune* : Section cadastrale* : N° de parcelle* :
Modalités d'accès à l'immeuble (clés, tiers, contact pour RDV,...) :
.....

*Avertissement : la boîte de branchement doit être accessible le jour de la visite et l'alimentation en eau potable de l'habitation ne doit pas être coupée, faute de quoi le contrôle ne pourra être effectué.
Un rendez-vous sera programmé dans un délai maximal d'un mois après réception de ce formulaire dûment complété.*

Adresse de facturation si différente du demandeur :

Nom, Prénom ou raison sociale* :
Adresse* :
Code postal* : Ville* :

Le montant de la prestation est fixé par délibération du conseil communautaire. Un titre de recette du trésor public vous sera adressé par la Direction eau et assainissement après la réalisation de la prestation. Le tarif applicable est celui en vigueur à la date de réalisation du contrôle.

Fait à, le
Signature